

Bruxelles, le 28 août 2017



Exp.: Rue du Commerce 96, 1040 Bruxelles

Note aux Ordonnateurs

vos références

vos références

vos références

annexe(s)

Nouveau formulaire relatif à l'indemnité de rupture

Madame, Monsieur l'Ordonnateur,

[En annexe, vous trouverez un nouveau formulaire "Demande de calcul de l'indemnité de rupture".](#)

PersoPoint vous demande de dès à présent toujours mentionner le **nombre de semaines d'outplacement** (= 00 en cas de non-application).

Nous attirons une nouvelle fois votre attention sur le fait que toutes les demandes concernant des indemnités de rupture relatives à des agents contractuels doivent être envoyées à verbrekverg-indrupt@persopoint.be.

Prière d'en aviser tous vos collaborateurs.

Bien à vous

Liliane Verreyen
Responsable PersoPoint